

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 MARS 2018
A BORNEL**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Daniel CAUCHY, nouveau Maire de Pouilly.

I – Secrétaire de séance

Monsieur Jean Sébastien DELAVILLE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2017

Madame RAVIER estime que le compte-rendu du Conseil Communautaire ne retranscrit pas la réalité des débats et annonce qu'en conséquence elle ne le votera pas.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2017 **est adopté à la majorité absolue. (Mesdames RAVIER, DESCHEPPER, HAUTOT, LEDARD, RIGOLLET – LEROY, OEUVRARD et Messieurs CHAMPENOIS, LAGNY, MAYOT, NEVEU, VASQUEZ, HABERKORN, JANTOLEK, TELLIER, MOREL ayant voté contre, Monsieur CAUCHY s'étant abstenu et Messieurs LIPPENS et SCHWOB n'ayant pas pris part au vote).**

III – Vote des taux 2018

Monsieur le Président communique à l'assemblée l'ensemble des bases prévisionnelles venant d'être transmises par les services fiscaux :

	2017			2018			Différence	
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Produit	Pourcentage
CFE	13 999 000,00 €	23,80%	3 331 762,00 €	14 260 000,00 €	23,80%	3 393 880,00 €	62 118,00 €	1,86%
TH	35 172 000,00 €	9,38%	3 299 133,60 €	36 026 000,00 €	9,38%	3 379 238,80 €	80 105,20 €	2,43%
FNB	1 151 000,00 €	2,25%	25 897,50 €	1 165 000,00 €	2,25%	26 212,50 €	315,00 €	1,22%
TAFNB			46 211,00 €			100 167,00 €	53 956,00 €	116,76%
IFER			104 941,00 €			118 263,00 €	13 322,00 €	12,69%
CVAE			1 900 273,00 €			2 199 154,00 €	298 881,00 €	15,73%
TASCOM			225 333,00 €			229 215,00 €	3 882,00 €	1,72%
TOTAL			8 933 551,10 €			9 446 130,30 €	512 579,20 €	5,74%
TEOM	26 831 497,00 €	14,05%	3 769 825,33 €	27 525 366,00 €	14,05%	3 867 313,92 €	97 488,59 €	2,59%

Monsieur le Président propose de maintenir pour 2018 les différents taux de fiscalité à leur niveau de l'année 2017, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,25 %.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00 %.
- La taxe d'habitation : 9,38 %.
- La cotisation foncière économique : 23,80 %.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 14,05 % sur l'ensemble du territoire des Sablons.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les taux de fiscalités 2018 tels qu'ils ont été proposés par Monsieur le Président.

IV - Constitution d'un groupement de commande : travaux d'entretien et de réparation de voiries

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le groupement de commande en matière de travaux d'entretien et de réparation de voiries arrivera à terme en novembre 2018.

Monsieur le Président propose donc de renouveler ce groupement de commande avec l'ensemble des communes des Sablons souhaitant y adhérer.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la constitution de ce groupement de commande.

V - Définition de l'intérêt communautaire : inscription de nouvelles voiries

Monsieur le Président présente les travaux de la commission voirie qui a examiné la liste des voiries susceptibles d'être reconnues d'intérêt communautaire et pouvant donc être transférées à la Communauté de Communes des Sablons.

La commission voirie après consultation de l'ensemble des communes propose de classer les voiries suivantes comme étant d'intérêt communautaire :

- Amblainville : rue des tournesols
- Andeville : rue du puits
- Bornel : rue Louyot et rue Néron
- Esches : rue de Vignoru
- Ivry le Temple : VC Ivry le Temple – Haillancourt et rue Sainte Anne jusqu'au bout de la zone d'activités
- Méru : rue Emile Zola, rue du 11 mai 1967, allée Louis Lumière, allée Elyse Lemonnier et allée Lucien Barbier
- Neuville-Bosc : rue de la croix Mathieu

- Saint Crépin Ibouvillers : VC Saint Crépin Ibouvillers / Haillancourt

Monsieur le Président propose de suivre les propositions de la commission voirie et donc de les intégrer à la liste des voiries d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'intégration de ces voiries dans la liste des voiries d'intérêt communautaire.

VI - Fixation du prix de cession des terrains de la ZAC les Vallées

Dans le cadre du développement de la ZAC les Vallées, les terrains sont commercialisés depuis 2013 au prix de 22 € pour ceux situés à l'intérieur du périmètre et 26 € pour les terrains situés en vitrine de l'A16.

Afin de prendre en compte les nombreux travaux réalisés ces dernières années et améliorant l'attractivité de cette zone d'activité, Monsieur le Président propose d'actualiser le prix de vente des terrains de la ZAC pour le fixer à 27 €uros H.T. par mètre carré sur les 8 hectares restant à commercialiser.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le nouveau prix de vente des terrains sur la ZAC les Vallées.

VII - Zone d'activités de la Reine Blanche : acquisitions foncières

Dans le cadre de développement du Parc d'Activité de la Reine Blanche, la Communauté de communes des Sablons doit se porter acquéreur d'un ensemble de parcelles correspondant à un ancien chemin communal en limite des communes de Saint Crépin Ibouvillers et Lormaison. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelle OY 251 de 254 m² appartenant à la commune de Lormaison
- parcelle OY 213 de 46 m² appartenant à la commune de Lormaison
- parcelle OY 250 de 485 m² appartenant à la commune de Lormaison
- parcelle ZA 20 de 44 m² appartenant à la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers
- parcelle ZA 36 de 250 m² appartenant à M. LAGABRIELLE
- parcelle ZA 49 de 468 m² appartenant à M. LAGABRIELLE

Afin de poursuivre la commercialisation des terrains, Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de l'autoriser à signer avec chacun des propriétaires concernés les actes d'acquisition des parcelles susmentionnées à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ces actes d'acquisition.

VIII - Aides aux entreprises : convention avec la région des Hauts de France

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes des Sablons a sollicité la Région des Hauts de France pour mettre en place un dispositif de soutien au développement de la productivité des entreprises du territoire.

Un projet de convention a été réalisé en partenariat avec la Région pour autoriser la Communauté de communes des Sablons à accorder une subvention

pouvant aller jusqu'à 30 % de l'investissement réalisé par l'entreprise avec un plafond de 30 000 € d'investissement.

Ce dispositif est complété d'une **prime à l'emploi** équivalent à une subvention de 10 % de l'investissement total effectué si l'investissement de productivité de l'entreprise s'accompagne du recrutement d'un apprenti ou d'une création d'un poste en CDI.

Madame RAVIER ajoute qu'elle aurait également souhaité que la ville de Méru puisse abonder cette subvention.

Madame LEBLANC explique que la Loi NOTRe a effectué une répartition précise des compétences en matière de développement économique et d'aide aux entreprises et qu'en conséquence une commune ne peut plus accorder d'aides directes aux entreprises.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer avec la Région des Hauts de France la convention de partenariat relative à la participation de la CCS au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Région des Hauts de France.

IX - Convention de financement avec la commune de Beaumont les Nonains

La Commune de Beaumont les Nonains souhaitant réaliser des travaux de voirie dans la traversée de Jouy la Grange à l'occasion des travaux réalisés par la Communauté de Communes des Sablons sur la voirie communautaire entre Chantoiseau et Jouy la Grange, il est nécessaire de conclure une convention de financement définissant le montant des travaux devant être pris en charge par la commune.

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à signer cette convention avec la Commune de Beaumont les Nonains.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention de financement.

X - Convention de financement avec l'hôtel restaurant de la tableterie

Le Musée de la Nacre et de la Tableterie et l'Hôtel – restaurant de la Tableterie ont décidé, afin de promouvoir leurs activités, de partager un stand sur le salon mondial du tourisme ayant lieu à Paris Porte de Versailles.

Sur un montant total de 4 332,80 €uros TTC, l'hôtel de la Tableterie participerait à hauteur de 2 000 €uros TTC.

Monsieur LAGNY explique que ce salon a déjà eu lieu et qu'en conséquence il trouve anormal de proposer une convention de financement a posteriori.

Madame LEGRAND explique qu'effectivement le Musée de la Nacre ainsi que l'Hôtel ont partagé un stand sur ce salon. Il s'agissait d'une opportunité de participer à un salon accueillant plus de 130 000 visiteurs pour promouvoir le Musée en ayant obtenu un tarif très préférentiel.

Elle ajoute que l'objet de cette convention est simplement de permettre la participation financière de l'hôtel à ce salon mais qu'en tout état de cause les crédits budgétaires pour couvrir cette dépense ont été inscrits au budget primitif.

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à signer une convention de financement avec l'hôtel de la Tableterie.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention de financement.

XI - Fixation du prix de vente des bacs de déchets verts

Dans le cadre de la conteneurisation des déchets verts, il a été décidé que les bacs seraient payant à compter du deuxième distribué dans chaque foyer.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer le prix de vente de ces bacs.

Monsieur le Président propose, conformément à l'avis de la commission environnement, de fixer le prix de vente de ces bacs à leur prix coûtant soit 38,23 €uros.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le prix de vente des bacs de déchets verts à 38,23 €uros.

XII - Création d'un pentaglisse à la piscine Aquoise : déclaration préalable de travaux

Afin d'améliorer l'attractivité de la piscine Aquoise, il a été décidé de construire un pentaglisse qui permettra d'offrir une activité ludique et de plein air aux nageurs.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux pour que ce projet puisse aboutir rapidement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable de travaux.

XIII – Demande de subvention auprès de l'ADEME

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a l'obligation d'élaborer un plan climat air énergie territorial. Dans ce cadre, il est possible de solliciter auprès de l'ADEME une subvention pour l'élaboration d'une étude de planification énergétique pouvant aller de 50 à 70 % dans la limite de 70 000 €uros.

Monsieur MOREL se déclare favorable à cette demande de subvention mais rappelle qu'il est nécessaire d'établir un diagnostic global sur la question du climat, de l'air et de l'énergie.

Monsieur LE MAREC rappelle que l'ADEME ne subventionne pas le PCAET. Elle subventionne uniquement l'étude de planification énergétique sur la base de 50 % si cette seule étude est réalisée ou sur la base de 70% si le PCAET est réalisé en parallèle.

Monsieur LE MAREC pour répondre à Monsieur NEVEU que la rédaction du cahier des charges a été engagée et que des contacts ont été pris avec l'ADEME.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à déposer ce dossier de demande de subvention.

XIV – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

La Communauté de Communes des Sablons s'est engagée à réaliser un schéma directeur et un zonage d'assainissement pluvial.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la société INGETEC d'un montant de 131 227,57 € HT.

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut financer ce schéma directeur et zonage d'assainissement pluvial à hauteur de 80 %.

Il demande donc de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à déposer ce dossier de demande de subvention.

XV – Conventions de rétrocession des réseaux d'eaux pluviales – Lotissements DAVRIL

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer des conventions de rétrocession des réseaux de collecte des eaux pluviales avec la société DAVRIL pour les lotissements « Les jardins de nacre » à Méru et « Le clos Dubois » à Saint Crépin Ibouvillers.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ces conventions de rétrocession.

XVI - Election d'un membre du bureau communautaire

Monsieur Robert ANDRE n'étant plus Maire de la commune de Pouilly ni conseiller communautaire, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit Monsieur Daniel CAUCHY pour siéger au sein du bureau communautaire.

XVII - Election de délégués au Syndicat de la Haute Vallée de la Troësne

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes des Sablons au 1er janvier 2018, il est nécessaire de procéder à l'élection de délégués communautaires qui siégeront au sein du Syndicat de la Haute Vallée de la Troësne.

Les communes d'Ivry le Temple et Hénonville disposaient chacune de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit : Monsieur Michel JANTOLEK, Madame Catherine HERMAN, Monsieur Philippe DELACOUR et Monsieur Léopold MEURIER délégués titulaires et Madame Renée PETER et Monsieur Hervé LE MAREC délégués suppléants.

XVIII - Election d'un délégué titulaire au SMAS

Monsieur Jean-Luc BRILLOUET ayant démissionné de ses fonctions de délégué communautaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes des Sablons au sein du SMAS.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit Monsieur Marcel SCHWOB pour siéger au sein du SMAS.

XIX - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMEPS

Monsieur Jean-Luc BRILLOUET ayant démissionné de ses fonctions de délégué communautaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes des Sablons au sein du SMEPS ainsi que d'un délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit Monsieur Marcel SCHWOB délégué titulaire pour siéger au sein du SMAS et Monsieur Daniel CAUCHY délégué suppléant.

XX - Election de deux délégués suppléants au bureau de l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre

Monsieur Jean-Luc BRILLOUET et Monsieur Robert ANDRE ayant démissionné de leurs fonctions de délégués communautaires, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes des Sablons au sein du bureau de l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit Monsieur Marcel SCHWOB et Monsieur Michel GUILLIN délégués suppléants pour siéger au Bureau de l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre.

XXI - Election d'un représentant au CNAS

Monsieur Jean-Luc BRILLOUET ayant démissionné de ses fonctions de délégué communautaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant au Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité élit Monsieur Marcel SCHWOB pour représenter la CCS au CNAS.

XXII - Questions diverses

- Election de délégués communautaires au SIBE : La Communauté de Communes des Sablons étant désormais compétente en matière de GEMAPI, il convient de désigner des représentants de la CCS pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches.

Sont élus en qualité de délégués titulaires : Madame Nathalie RAVIER, Monsieur Gérard LIPPENS, Madame Katarina HERBOMEZ, Monsieur Jean-Charles MOREL, Monsieur Hervé DE KONINCK, Madame Martine CONTY, Monsieur Denis VANHOUTTE, Monsieur Bernard GRAUX, Monsieur Dominique TOSCANI, Monsieur Cyril MARANDET, Monsieur Jean-Pierre MAYOT, Monsieur Joël VASQUEZ et Monsieur Claude DEPLECHIN.

Sont élus en qualité de délégués suppléants : Madame Lydie LEDARD, Monsieur Georges CHAMPENOIS, Monsieur Sylvain TAMBURRO, Madame Patricia DAOUD, Monsieur Patrick PIPAULT, Monsieur Gilbert AUDINET, Monsieur Francisco SANTIAGO, Monsieur Gilles HABERKORN, Monsieur Michel VANHOUTTE, Monsieur Pascal PIOCELLE, Monsieur Georges DUVAL, Monsieur Denis VIGNEUX et Monsieur Patrick FORTUNE.

- Opération façade : Le Conseil Communautaire approuve l'octroi des subventions suivantes :

- Monsieur FILLATRE (Villotran) : 3 000,00 €uros
- Monsieur DOLIGE (Méru) : 1 543,74 €uros
- Monsieur DENYS (Saint Crépin Ibouvillers) : 181,80 €uros

- Groupement de commande SE60 : Le Conseil Communautaire autorise le Président à adhérer au groupement de commande monté par le SE60 pour l'achat d'électricité et services associés.